



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 4 avril 2023

<u>Date de la convocation :</u> 31 mars 2023	L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatre avril à dix-neuf heures,
<u>Date d'affichage :</u> 31 mars 2023	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	Etaients présents :
Présents : 12	(K. KAUFFMANN ayant quitté la séance)
Votants : 13	Eric CHANTOT, Cécile CURIEL, Carla FICUCIELLO, Patrick FOURNIER, Bernard JUERY, Eric LAURENT, Laurence LELARGE, Manuel LEON, Angelina MOYET, Geneviève PINÇON, Apolline SCHRECK, conseillers municipaux.
	Etaients absents :
	Philippe MARTINET (pouvoir donné à Eric LAURENT) Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Eric CHANTOT) Cécile BITOUN
	Secrétaire de séance : Cécile CURIEL

II - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET DES RESULTATS DE CLOTURE 2022

Exposé de M. LAURENT :

Le compte administratif retrace annuellement les opérations budgétaires effectuées durant l'exercice auquel il se rapporte. Il est établi à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 31 janvier de l'année N+1. Il constitue ainsi l'arrêté des comptes de l'exercice auquel il se rapporte.

Il a pour objet de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Il doit correspondre au compte de gestion tenu par le trésorier.

Le compte administratif du budget général 2022 fait apparaître les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

FONCTIONNEMENT		
Chapitres de dépenses	Budget 2022 + DM	Réalisé
Dépenses	1 647 296,00 €	1 133 953,14 €
Recettes	1 647 296,00 €	1 395 555,50 €

Mairie de Médan



INVESTISSEMENT			
	Budget 2022 + DM	Réalisé	CRBP 2022
Dépenses	1 514 222,00 €	359 719,93 €	57 285,22 €
Recettes	1 514 222,00 €	356 934,88 €	122 537,61 €

RESULTATS DE CLOTURE 2022

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes 2022	356 934,88 €	1 395 555,50 €	1 752 490,38 €
Dépenses 2022	359 719,93 €	1 133 953,14 €	1 493 367,07 €
Résultats nets 2022			
Excédent		261 602,36 €	258 817,31 €
Déficit	- 2 785,05 €		
Reprise Résultats de clôture 2021			
Excédent		357 284,98 €	37 687,28 €
Déficit	- 319 597,70 €		
RESULTATS DE CLOTURE 2022	- 322 382,75 €	618 887,34 €	296 504,59 €

Mme le Maire ayant quitté l'assemblée, la parole est donnée à Mme PINÇON, doyenne de l'assemblée, pour le vote du compte administratif 2022 :

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.1612-1 et suivants et L.2311 à L.2343-2,

Entendu l'exposé du compte administratif et des résultats 2022 conformes au compte de gestion,

Hors de la présence de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité avec 2 ABSTENTIONS (L. LELARGE) et (P. FOURNIER qui ne prend pas part au vote).

- APPROUVE le compte administratif et les résultats 2022,
- PRECISE que le budget est voté par nature au niveau du chapitre.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 05/04/2023

Le Maire
Karine KAUFFMANN

Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 06/04/2023
Et par publication le 06/04/2023



Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 1 11
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 06/04/2023

Application agréée F.legalite.com

39_DE-073-217803840-20230406-II040423-DE